

# Communiqué de presse – Benoist APPARU, Député de la Marne, ex-Ministre du Logement

Mercredi 5 septembre 2012

---

## « Cession gratuite des terrains de l'Etat : une mesure économiquement dangereuse et difficilement applicable »

Le manque de logements dans certains de nos territoires est un constat qu'on ne peut nier. Ces cinq dernières années, près de 2 millions de logements ont été construits, un chiffre élevé mais qui malheureusement n'a pas permis de faire face à la pénurie dans les territoires les plus tendus. Dans ce contexte, et comme il l'avait déjà souligné, Benoist Apparu est favorable à l'augmentation portant à 25% l'obligation de construire des logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants.

**« La mixité, oui, mais dans les deux sens »**

**« Si cette augmentation est zonée, permettant ainsi de construire plus là où sont les réels besoins, cela me semble utile. Il est en de même pour la multiplication des pénalités lorsque les communes refusent de jouer le jeu. Mais attention, l'effort doit être réciproque : tout comme il n'est pas acceptable qu'une ville refuse de construire des logements sociaux, on ne peut se satisfaire d'une ville qui en compte plus de 60%. Mon point de vue est que la mixité va dans les deux sens »,** ajoute Benoist Apparu.

Il rappelle notamment qu'il existe une loi allant dans ce sens. En effet, l'article L. 301-3-1 du Code de la construction et de l'urbanisme, prévoit que, lorsque les communes comptent sur leur territoire plus de 35% de logements sociaux, elles ont l'obligation de construire d'autres types de logements. **« Semblant peu respecté, je déposerai dans les jours qui viennent un amendement pour rendre cet article plus applicable »,** souligne Benoist Apparu.

**« Une gratuité des terrains coûteuse dans un contexte où la priorité est de maîtriser les dépenses de l'Etat »**

Enfin, concernant la cession gratuite des terrains de l'Etat aux collectivités locales, il s'agit selon le député **« d'une farce qui, en plus de coûter de l'argent dans un contexte où la priorité est de maîtriser les dépenses de l'Etat, sera inefficace et difficile à mettre en place »**. Avec Bercy comme pilote unique pour la vente des terrains, cela prendra énormément de temps, il serait plus adroit de transférer cette compétence directement au Ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement.

Rappelons également qu'un programme de cession de terrains publics sur la période 2008-2012 avait permis de construire 55 000 logements.

Surtout, l'annonce par la Ministre de la construction de 110 000 logements sur les terrains publics correspond précisément à la programmation qu'avait lancée le gouvernement Fillon pour les années 2012-2016.